



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



Le Délégué Territorial

Dossier suivi par Emilie CHALAUD
Tél : 05 56 01 73 44
Mail : e.chalaud@inao.gouv.fr

Objet : Modifications n°1 et 2 du PLU
de la commune de Salleboeuf (33)

La Directrice de l'INAO

à

Madame le Maire
Mairie de Salleboeuf
3 avenue de la Tour

33370 SALLEBOEUF

Bègles, le 26 septembre 2023

Par courriel reçu le 18 septembre 2023, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis, les projets de modification n°1 et 2 du PLU de la commune de Salleboeuf.

La commune de Salleboeuf se situe dans l'aire de production des Appellations d'Origine Contrôlée « Entre-deux-Mers », « Bordeaux », « Bordeaux supérieur » et « Crémant de Bordeaux »

Elle appartient également aux aires géographiques des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Agneau de Pauillac », « Atlantique », « Bœuf de Bazas », « Canard à foie gras du Sud-Ouest », « Jambon de Bayonne », « Porc du Sud-Ouest » et « Pruneaux d'Agen ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Ces modifications sont apportées suite au contrôle de légalité du PLU approuvé le 2 mars 2020, pour répondre aux fragilités juridiques soulevées par Madame la Préfète en date du 8 juillet 2020.

La modification n°1 prévoit :

- D'argumenter la compatibilité du PLU avec le SCoT de l'Aire métropolitaine bordelaise dans le rapport de présentation au regard de la déclinaison du SAGE nappes profondes pour répondre aux observations de l'État,
- de conditionner l'ouverture des zones à urbaniser au respect des enjeux identifiés en matière d'alimentation en eau potable, pour répondre aux observations de l'État,
- de rectifier certaines pièces graphiques du PLU pour corriger des erreurs matérielles et recenser les arbres remarquables et les bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N : les services de l'INAO resteront attentifs, lors de l'examen éventuel du changement de destination de ces bâtiments nécessitant un avis conforme de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), à l'absence d'impact de ces projets sur l'exploitation agricole ou la qualité paysagère du site,
- de clarifier, préciser et compléter le règlement écrit,
- d'ajouter certaines servitudes ayant été omises dans les annexes du PLU.

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes

SITE DE BORDEAUX
"PORTE DE BEGLES"
Bâtiment A, 3^{ème} étage
1, quai Wilson
33 130 BEGLES
TEL : 05 56 01 73 44
www.inao.gouv.fr

La modification n°2 prévoit :

- De compléter l'évaluation environnementale, notamment sur la séquence « Eviter-Réduire – Compenser » qui a été insuffisamment traitée dans le PLU révisé.

Ces deux projets de modification sont accompagnés d'une évaluation environnementale des modifications du plan d'urbanisme.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ces projets, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas d'incidence directe sur les AOC et les IGP concernées.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial,
Laurent FIDELE

